



Conseil Municipal : séance du 21 juin 2017

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept le mercredi 21 juin, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	2
Votants :	18
Absents :	3

Date de convocation	15 juin 2017
---------------------	--------------

Etaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusés : Yves MABILEAU, donne pouvoir à François BERNARD, Christiane LANGE, donne pouvoir à Gilles TALLUAU.

Absent : Jean-luc JOULIN.

Secrétaire de séance : Alain LECHAT

Le compte rendu du 17 mai 2017 a été adopté à l'unanimité.

SIVM du 19/06/2017 : Une présentation a été faite par M. Lebrun à la communauté d'agglomération en vue de mutualiser les services informatiques par convention : copieurs, téléphonie, gestion de réseaux ...). Le coût sera de 330 euros par poste et par an.

Lieu d'Accueil Enfants Parents ou L.A.E.P. : les communes du Pays Allonnais devront prendre une délibération. Le coût pour la commune a été fixé à 660 euros pour 3 ans car des aides importantes ont été attribuées par la CAF et le département (10 euros par habitant pour la CAF).

L'Espace de Vie Sociale rencontre régulièrement des problèmes de trésorerie pour les salaires d'avril et de mai car la CAF verse sa participation en juin.

Les services de l'Etat vont organiser une réunion d'information sur la réglementation et le financement de la vidéosurveillance.

Une réunion du SIVM a eu lieu en mairie de Brain-sur-Allonnes le mardi 20 juin 2017. Elle avait pour objet de faire le point sur les réalisations du syndicat et de faire des propositions pour le faire évoluer.

Des groupements d'achat de plaques vibrantes et de barrières avec remorque de transport sont en cours. L'achat d'une remorque de transport pour la machine à peinture est en projet.

Le point a été fait sur les emprunts et les prêts de matériels entre les différentes communes.

Anjou numérique du 29/05/2017 :

La procédure d'appel d'offres est en cours et le marché de maîtrise d'œuvre devrait être signé en septembre ou octobre 2017. Ensuite démarrera, début 2018, la procédure d'attribution des marchés de travaux. Les premières prises pourraient être posées au 2^{ème} semestre 2018. Monsieur le maire rappelle que l'internet fait partie de l'attractivité des territoires.

Smipe : Les ordures ménagères diminuent d'environ 10 % chez les particuliers et le tri sélectif augmente. La collecte d'amiante est organisée une fois par an, des composteurs individuels sont en projet et une benne écomobilier est à disposition à la déchèterie d'Allonnes depuis le mois d'avril 2017.

Devant l'augmentation du volume de déchets verts, une personne va venir dans un premier temps broyer gratuitement sur les sites de Bourgueil et de Benais.

La fusion des syndicats est à l'étude.

Salle de sports : Les travaux sont commencés depuis le lundi 12 juin 2017 et tout se passe bien. Les WC restent accessibles.

Chauffage de l'église : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MARSILLE pour un montant de 15 695,76 euros TTC. L'horloge a été repeinte par l'entreprise Chasle-Bosteau de Noyant.

MSP : La signalétique est terminée.

D20170621-01-CessionZD119AbriGare

Cession de la parcelle ZD n° 119

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier en date du 13 juin 2017 l'informant du souhait émis par la SNCF de céder le bien ci-dessous :

Références cadastrales de la parcelle			
SECTION	N°	LIEU-DIT	SUPERFICIE
ZD	119 p	La Gare	Environ 1000 m ²

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas se porter acquéreur dudit bien.

Acquisition de mobilier : Une demande d'acquisition de mobilier a été déposée par les enseignantes des 3 classes de la maternelle. Le montant du devis s'élève à 1350 euros TTC pour 3 classes (devis IKEA). IKEA possède maintenant l'agrément collectivité. Un tableau triptyque blanc pour la classe de CM2 sera également acheté au prix de 338,00 € HT, soit 405,60 € TTC (devis UGAP).

D20170621-02-Rythmes scolaires

RYTHMES SCOLAIRES

Le projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation du temps scolaire, présenté et voté le 8 juin par le Conseil Supérieur de l'Education, permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune, ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et d'un ou plusieurs conseil(s) d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journée réparties sur quatre jours.

Les municipalités, si elles sont prêtes à la rentrée prochaine, pourront changer leur dispositif avec le soutien de l'Institution.

Monsieur le Maire explique qu'une enquête a été effectuée auprès des enseignants et des parents. Il en résulte qu'à ce jour, 132 réponses sur 194 ont été reçues, parmi lesquelles 119 réponses sont favorables à un retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017-2018 et 13 sont contre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journée réparties sur quatre jours dès la rentrée 2017-2018. Les heures d'enseignement n'excéderont pas 24 heures hebdomadaires, ni plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée. La nouvelle organisation n'aura pas pour effet ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition.
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette nouvelle organisation.

RD 85 Limite agglomération entrée nord : Par courrier en date du 6 juin 2017, le Conseil Départemental a donné son accord pour le déplacement d'une trentaine de mètres du panneau d'entrée nord d'agglomération. Dès que l'arrêté sera pris, le panneau sera déplacé par l'ATD.

Dans la zone artisanale, le département demande à la commune de poser, à ses frais, des bordures afin de donner un caractère plus urbain à cette voie. Le conseiller départemental n'a toujours pas répondu au courrier de M. le Maire sollicitant la prise en charge des travaux par le département mais il a donné un accord verbal à la réalisation de marquages pour réduire la voie de circulation le long de la zone artisanale et pour une limitation à 70 km/h rue de la Morelle.

Travaux de voirie 2017 : Le marché d'enrobé à froid a été attribué à l'entreprise TPPL pour 12 152,00 € HT soit 14 582,40 € TTC. Le marché de bi-couche a été attribué à l'entreprise ATP pour 13 916,50 € HT soit 16 699,80 € TTC. Les travaux démarreront début juillet. L'entreprise COLAS entamera également à cette date la fin des travaux de voirie 2016.

Robot tondeuse : L'ancienne tondeuse étant usagée, le coût de sa remise en état avait été chiffré à 11 00 euros. La somme de 38 000 euros avait alors été inscrite au budget 2017 pour son remplacement. Toutefois, le conseil municipal avait opté pour l'achat d'un robot tondeuse. Son prix de revient, aménagements compris, est de 16 927,20 € HT, soit 20 312,64 € TTC. Le robot étant géolocalisable, les alertes arrivent sur téléphone portable.

Murielle Chapu regrette que l'accès au stade ne soit plus permis aux jeunes à cause du robot car ils ne peuvent plus jouer au football. M. le maire va revoir les horaires de fonctionnement du robot et étudier une solution alternative pour les ados avec la commission enfance/jeunesse.

AMORTISSEMENTS Chapitre 203

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur demande de Madame la trésorière de Saumur municipale, et conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des études non suivies de travaux est obligatoire pour toutes les communes, sans considération de seuil.

Considérant que la commune a financé, au compte 2031 - frais d'études - la somme de 15 992,29 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

- D'amortir les dépenses payées de 2010 à 2011 et imputées au compte 2031, de la façon suivante :

Montant à amortir	2017	2018	2019	2020	2021
15 992.29	3 198.46	3 198.46	3 198.46	3 198.46	3 198.45

- D'inscrire
 - o au compte 28031 (recette d'investissement) 3 198,46 € de 2017 à 2020 et 3 198,45 € en 2020.
 - o au compte 6811 (dépense de fonctionnement) les mêmes sommes.

D20170621-04-DM 1 BP 2017 Amortissements

BUDGET 2017
Décision Modificative n° 1

Monsieur le maire expose aux membres présents qu'afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement de l'étude, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section	Débit / Crédit	Art/chapitre	Montant
Fonctionnement	dépense	023	- 3 199
	dépense	042-6811	+ 3 199
Investissement	recette	040-28031	+ 3 199
	recette	021	- 3 199

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

Préparation de la désignation des délégués des communes pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017 à la préfecture d'Angers : Le conseil municipal devra se réunir le vendredi 30 juin 2017 à 18h00 pour élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Ces délégués participeront à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017 à la préfecture d'Angers.

Compte-rendu d'inspection de la cuisine du restaurant scolaire : Suite au contrôle du restaurant scolaire effectué le 12 mai 2017 par monsieur Lionel LABORIE, inspecteur à la Direction Départementale de la Protection des Populations, le rapport a mis en évidence quelques non-conformité mineures mais l'évaluation globale de l'inspection est la suivante : Maîtrise des risques satisfaisante. Le rapport est publié sur le site aliconfiance.

Document unique : Monsieur LOCCHI, de Point Orgue Sécurité, s'est déplacé en mairie le mercredi 7 juin 2017 pour recenser les risques dans les différents services.

Le document est en cours de rédaction avec une remise prévue dans un délai de 3 semaines.

D'ores et déjà, certaines mesures correctives ont été mises en place par les services techniques : apposition de pictogrammes sur les coffrets électriques et sur les portes des locaux électriques, sur les portes des armoires contenant des produits chimiques, pictogrammes « interdiction de fumer » dans les locaux publics, achat de bacs de rétention pour les

huiles et les carburants entreposés dans le local technique, pose de signalétique sur les nez-de-marches de la mairie, pose de plafonniers sur les ampoules d'éclairage de la mairie et transmission d'instructions pour la sécurité du personnel et des usagers. Monsieur le maire remercie les deux agents en charge de ce dossier, Sylvie et Yves, qui est nommé assistant de prévention.

Madame Gisèle KAPFER, trésorière, remercie le conseil municipal pour l'indemnité votée le 17/05/2017.

Le revêtement de la levée de la Loire, entre Port-Boulet et Le Chapeau, va être refait à partir du 11 septembre 2017 Les travaux dureront une semaine.

Courrier du Père Bertrand : Le Père Bertrand informe par un courrier reçu en mairie le 15 juin qu'il fera le tour des villages de la Paroisse à pied, accompagné d'un âne, pour aller à la rencontre des chrétiens et de la population locale. Il sera à Varennes sur Loire le mardi 4 juillet sur la place de l'église pour partager un repas fourni par les paroissiens et les habitants.

Le prochain marché des producteurs de Pays aura lieu le vendredi 30 juin à Brain sur Allonnes.

Monsieur GUILLOT souhaite acheter le tracteur Renault mais il négocie le prix.

Les travaux de renforcement de la levée de la Loire prennent du retard car les financements n'arrivent pas. Ils devront toutefois se faire avant 2020 sinon, selon la loi GEMAPI, les collectivités n'auront plus 20 % mais 40 % à leur charge. Pour information, l'agglomération Saumur Val de Loire finance à hauteur de 1,7 million d'euros.

La redevance d'archéologie préventive était perçue sur les constructions dont la profondeur des fondations excédait 50 cm. Conformément au nouveau décret paru en début d'année, elle est due sans condition de profondeur et sur l'intégralité de l'emprise de la construction.

Michel LECHAT se dit très satisfait de la limitation à 70 km/heure de la rue de la Morelle.

Ralph MILLERAND demande à M. le Maire son avis sur la réunion de présentation de l'aménagement du bourg et du secteur de Chavigny par le cabinet TALPA. Il lui répond que l'accent a été mis sur la sécurité et sur la nécessité de donner un aspect plus urbain au bourg pour faire baisser la vitesse, mais tout en aménageant des espaces verts. Il s'agit d'un premier diagnostic qui donne un schéma directeur. Il est satisfait d'avoir fait déplacer une cinquantaine de personnes et souhaite que d'autres réunions publiques soient organisées. Pour Ralph MILLERAND, le diaporama était bien fait mais les participants en ont surtout profité pour parler de leur intérêt personnel.

François BERNARD alerte sur le manque d'arrosage des arbres plantés autour de la citerne.

David CHEVALLIER explique qu'il faudra anticiper par rapport au projet TALPA pour le passage de la fibre. M. le maire précise que la fibre devrait être installée avant les travaux d'aménagement du bourg.

Julie PEARSON : les bénéficiaires du tournoi de football des artisans et des commerçants du 2 juillet iront à l'A.P.E pour les cadeaux de fin d'année.

Christine JOUSSELIN rappelle que la course à la brouette aura lieu le 2 juillet à Allonnes et que les bénéficiaires iront à VIVADO.

Sylvie BELLANGER présente l'affiche relative à l'exposition qui aura lieu à la maison du Parc à Montsoreau, du 13 juillet au 10 septembre 2017, dans le cadre du centenaire du pont de Montsoreau. Tous les conseillers municipaux sont invités au vernissage de l'exposition le 12 juillet au P.N.R. Le budget du feu d'artifice a pu être augmenté grâce à des subventions supplémentaires. La communauté d'agglomération a attribué 700 euros au titre du soutien aux manifestations culturelles.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 19 juillet 2017 à 20h30.

La séance est levée à 23h25.